

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2023

N° 2023-71 CIAS : CONVENTION ENEDIS SITE « LES ERABLES »

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-42 du Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2020 donnant délégations à la Présidente.

Considérant le projet de réhabilitation de l'EHPAD « Les Erables ».

Considérant l'amélioration nécessaire de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique nécessitant d'emprunter la propriété du CIAS du Pays de CHANTONNAY, une convention de servitude doit être conclue avec ENEDIS.

La Présidente accepte de signer la convention susdite.

À CHANTONNAY, le 22 novembre
2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 23/11/2023.